

Le Lien

LE JOURNAL MUNICIPAL

SAINT-ISMIER

JUILLET / AOÛT 2018 N°49



+ DE 600
ISMÉRUSIENS
ABONNÉS.
VOUS AUSSI
SUIVEZ L'ACTU,
CLIQUEZ SUR



DOSSIER

GEMAPI : PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS



09

ACTUALITÉS

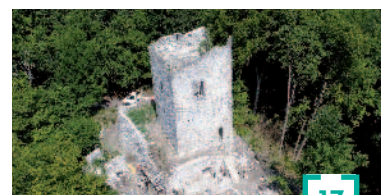
Rentrée 2018 : changement
des rythmes scolaires...



13

CULTURE

Les actualités
de la médiathèque



17

PATRIMOINE

Le « fonds de dotation
de la tour d'Arces »

VOUS NE RECEVEZ PAS LE JOURNAL MUNICIPAL « LE LIEN » ?

Il est distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de Saint-Ismier, même si vous avez l'autocollant « Stop pub ». Si vous ne le recevez pas, faites-nous une réclamation au 04 76 52 52 25 ou à com@saint-ismier.fr. Vous pouvez aussi télécharger le journal municipal en PDF sur www.saint-ismier.fr

ACCUEIL MAIRIE : CHANGEMENT DES HORAIRES

À compter du samedi 7 juillet 2018, l'accueil de la mairie fermera définitivement ses portes les samedis matin. À la rentrée de septembre, un test sera réalisé avec un horaire d'accueil qui se prolongera jusqu'à 19 h tous les mardis soir pour faciliter vos démarches administratives.



BRUIT ET RESPECT DU VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- > Jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h et 14 h - 19 h 30 ;
- > Samedis : 9 h - 12 h et 15 h - 19 h ;
- > Dimanches et jours fériés : 10 h - 12 h.



Il est à noter, qu'à l'occasion de chantiers de travaux publics ou privés, les entreprises doivent interrompre leurs travaux entre 20 h et 7 h ainsi que les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Adam BELLET - le 7 mars
Maé BENEDETTI - le 14 mars
Sienna RIBEIRO - le 16 mars
Anna CAYRON - le 23 mars
Rose PERRIN - le 23 mars
Kenzo BERTHELOT - le 5 mai
Julia VISENTIN - le 13 avril

MARIAGES

Marine GUITTON et Hadrien PISCIONERI - le 7 avril
Sophie VIGIER et Gaël HUET de FROBERVILLE - le 12 mai
Chloé ARTHAUD et Julien BERIOT - le 9 juin

HORAIRES MAIRIE

Accueil de la mairie

Tél. : 04 76 52 52 25
Tous les jours du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Accueil du public, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Sur RDV pour le dépôt des dossiers au 04 76 52 52 25 ou à social@saint-ismier.fr
Fermeture le mercredi après-midi.

Service « Enfance-Jeunesse-Scolaire » (EJS)

Accueil du public (maison Belledonne) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h (sauf le mardi) et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf le mercredi et le vendredi). Sur RDV en dehors de ces horaires au 04 76 52 93 69.

Le pôle EJS vous accueille du 9 au 27 juillet et du 20 au 31 août de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h à la maison Belledonne (annexe de la mairie, 1^{er} étage).

Service « Cadre de vie » (urbanisme-technique)

Tél. : 04 76 52 52 33
> Lundi de 14 h à 17 h.
> Mardi matin sur RDV.
> Mercredi matin sur RDV et de 14 h à 17 h.
> Jeudi matin sur RDV.
> Vendredi de 9 h 30 à 12 h.

Service petite enfance « Crèch'ndo »

Ouverture de 7 h 45 à 18 h 30 du lundi au vendredi.
Sur RDV au 04 76 52 31 58.

Fermeture estivale de la crèche du 30 juillet au 17 août inclus.

Médiathèque de l'Orangerie

Tél. : 04 76 52 92 76
mediatheque@saint-ismier.fr
www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr (page « Saint-Ismier »).
> Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h.
> Mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h.
> Samedi de 10 h à 12 h 30.

Médiathèque fermée pour travaux du 12 juillet au 20 août inclus.

NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie de Saint-Ismier : 17 ou 04 76 52 15 45
Police municipale : 04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70

Pharmacie de garde :

3237 (appel payant)

Sapeurs-pompiers : 18

SAMU, médecin et dentiste de garde : 15

Centre antipoison de Lyon :

04 72 11 69 11

Électricité (Enedis) :

09 72 67 50 38

Gaz (GRDF) :

0 800 47 33 33

Eau (SAUR) :

04 57 38 50 09

Assainissement : astreinte d'urgence

7j/7j et 24h/24h de la société Véolia : 04 76 61 39 34. Relation aux usagers des Eaux du Grésivaudan : 04 76 99 70 00.

PERMANENCES

Avocat conseil

Le 1^{er} samedi du mois de 9 h à 11 h 30, sur RDV au 04 76 52 52 25.

Conciliateur

Les permanences du conciliateur se tiennent les premier et dernier mercredis de chaque mois de 9 h à 12 h, sur rendez-vous au 04 76 52 52 25.

Assistante sociale

Sur RDV au 04 56 58 16 91.

Vice-président du CCAS de Saint-Ismier, conseiller municipal délégué aux logements sociaux

Tous les mercredis et vendredis de 9 h à 12 h. Contact : 06 74 96 66 22 ou jp.meyer@saint-ismier.fr

SERVICES

Déchetteries

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet. Ouverture 7j/7j de 8 h 30 à 17 h 45 (sauf jours fériés).
+ d'infos : www.le-gresivaudan.fr

Jours de collecte

Collecte des ordures ménagères le lundi (ou le jeudi pour certains quartiers) et des recyclables « Je trie » le vendredi. Merci de sortir votre bac la veille au soir. Jours fériés : report systématique de la collecte concernée au mercredi de la semaine en cours.

Objets trouvés

Informations sur www.saint-ismier.fr, rubrique « Vie quotidienne - Police municipale ».

RETROUVEZ TOUTE L'ACTU DE LA VILLE DE SAINT-ISMIER

Alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations municipales, infos sur les fermetures exceptionnelles...

PAS DE COMPTE FACEBOOK ?
Consulter les infos sur : www.facebook.com/villedesaintismier

+ D'INFOS flashez sur moi!



JUILLET / AOÛT 2018

N°49

INSTANTS VOLÉS P.04

ACTUALITÉS P.06

Accessibilité des infrastructures et bâtiments publics P.06

L'OPAH : rénovez votre logement ! P.06

Vivre à l'EHPAD du Rozat P.07

Le collège du Grésivaudan ouvre ses portes P.08

Rentrée 2018 : changement des rythmes scolaires et amélioration des services P.09

Bilan et perspective de l'Espace Agora P.10

PORTRAIT P.11
JEAN-CLAUDE GALLOTTA

Lycée du Grésivaudan > Laos : un projet solidaire P.12

CULTURE P.13

Actualités à la médiathèque

Bernard Thévenet à l'honneur !

DOSSIER P.14 > 15

GEMAPI : prévention contre les inondations

ENVIRONNEMENT & PATRIMOINE P.17

Le « fonds de dotation de la tour d'Arces »

ANIMATIONS SPORT P.18

Cérémonie commémorative de la Victoire de 1945

ASSOCIATIONS P.19

AGENDA P.20

Vos rendez-vous culturels, sportifs et associatifs

ÉDITO

JE CROIS QUE LA COMMUNE DOIT CONSERVER LA PRIMAUTE SUR LES COMPÉTENCES QUI RÉCLAMENT DE LA PROXIMITÉ, DE LA RÉACTIVITÉ ET LE LIEN AVEC LE CITOYEN.

JE CROIS QUE L'INTERCOMMUNALITÉ A VOCATION À STRUCTURER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE, À ASSURER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES COMMUNES.

JE CROIS QUE LE GRÉSIVAUDAN EST UNE IDENTITÉ FORTE QUI DOIT COOPÉRER MAIS NE DOIT PAS SE FONDRE DANS LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE.



ENFIN UN PROJET DE TERRITOIRE !

« Quels qu'aient été les gouvernements, la volonté de l'État consiste depuis longtemps déjà à promouvoir une organisation territoriale qui renforce les prérogatives obligatoires des communautés de communes. Dans le même temps, l'évolution de nos modes de vie a entraîné la spécialisation fonctionnelle et l'interdépendance des territoires. Ce double constat est accompagné d'une raréfaction des finances publiques qui contraint les communes et communautés de communes à définir des priorités et faire des choix en termes d'allocation réelle des ressources.

Dix ans après sa création en janvier 2009, la communauté des quarante-six communes Le Grésivaudan (CCG), à laquelle appartient Saint-Ismier, a enfin décidé d'engager l'élaboration de son "Projet de territoire". Ce document est, à mes yeux, fondamental pour exprimer une vision politique partagée de l'intercommunalité. Il doit permettre d'afficher plus clairement les lignes qui sous-tendent les actions de la communauté de communes, de réfléchir aux enjeux à venir, de définir la répartition des missions entre les communes et l'intercommunalité et de clarifier nos relations avec la métropole grenobloise et l'agglomération de Chambéry.

Se pose donc aujourd'hui, plus qu'hier, la question des communes nouvelles, mais aussi de la structuration des coopérations entre communes et entre territoires...

Ce que je crois : Je crois que la commune doit conserver la primauté sur les compétences qui réclament de la proximité,

de la réactivité et le lien avec le citoyen.

Je crois que l'intercommunalité a vocation à structurer et développer le territoire, à assurer la solidarité entre les communes.

Je crois que Le Grésivaudan est une identité forte qui doit coopérer mais ne doit pas se fondre dans la métropole grenobloise.

C'est pour défendre ces trois idées fortes que j'ai voulu être l'un des deux maires qui animent le groupe de travail présidant à l'écriture d'un "Projet de territoire" pour la communauté de communes Le Grésivaudan (CCG). Ce document sera soumis au vote des conseillers communautaires le 24 septembre 2018. Je le mettrai à l'ordre du jour de nos conseils de quartiers de la rentrée d'automne pour le partager avec vous, car il nous engage.»

HENRI BAILE
Maire de Saint-Ismier



Directeur de la publication : Henri Baile. Rédactrice en chef : Sandrine Idier. Chargé de communication : Jérémie Borj. Mise en page : New Deal. A collaboré à ce numéro : Alexandre Dhordain. Photos : G. Delahaye / mairie de Saint-Ismier / Shutterstock / X - Droits réservés. Impression : Imprimerie Notre-Dame (80 rue Vaucanson, 38330 Montbonnot). Périodicité : trimestrielle. Dépôt légal à parution. N°ISSN : 07616066. Hôtel de ville, Le Clos Faure, 38330 Saint-Ismier - Tél. : 04 76 52 52 25 - Fax : 04 76 52 28 01 - com@saint-ismier.fr - www.saint-ismier.fr - Ce numéro a été imprimé à 3400 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique.



SOIRÉE À LA TOUR D'ARCES

Un concert a été organisé à la tour d'Arces, par la municipalité et en partenariat avec l'association éponyme, le 2 juin dernier. L'ensemble vocal « Equinox » a chanté et enthousiasmé le public venu nombreux à cette soirée. Néanmoins, la descente aux lampions, prévue à l'issue de cette manifestation, n'a pu avoir lieu en raison de l'orage.



LES ARTS DU RÉCIT

Le 16 mai 2018, le conte de Layla Darwiche « La tricoteuse de mots » a séduit les familles et les enfants du centre de loisirs venus assister à cet événement du festival littéraire « Les arts du récit » en Isère. Des élèves des ateliers périscolaires encadrés par la médiathèque de l'Orangerie en avaient créé le décor.



SAINT-ISMIER EN FÊTE ET EN MUSIQUE

Pour la « Fête de la musique » le 22 juin dernier, la municipalité avait organisé une soirée festive sur la place de l'Église et dans le parc de la mairie. Des concerts et un grand bal avec orchestre avaient envahi le centre du village.

SÉJOUR À EUROPA PARK

Séjour dans le deuxième parc à thèmes le plus visité d'Europe, « Europa Park » en Allemagne du 10 au 12 avril dernier, avec 36 jeunes. Séjour organisé à l'échelle de l'intercommunalité avec Biviers et Lumbin.



BOURSE PUÉRICULTURE

Vif succès le 2 juin dernier pour la bourse puériculture de printemps à la crèche, avenue de la Dent de Crolles.



LES PETITS CHAMPIONS

À l'occasion des 50 ans des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble (JO 1968-2018), la municipalité a organisé une animation pour les enfants « Les petits champions » le 10 avril dernier dans le parc de la mairie. Diverses activités sportives et récréatives étaient proposées aux enfants : catapulte humaine, slackline, tir sportif, surf, biathlon...



SORTIE PONEY ET TIR À L'ARC

Sortie du centre de loisirs au centre équestre de Saint-Ismier le 11 avril 2018 pour une balade à poney et tir à l'arc.



SOIRÉE DE PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE SAISON CULTURELLE

Les responsables de l'Espace Agora et de la médiathèque de l'Orangerie ont présenté le 8 juin 2018 la saison culturelle 2018/2019 de la municipalité devant un public venu nombreux. Une programmation riche et éclectique à découvrir.



RETROUVEZ TOUS LES ALBUMS PHOTOS DES ANIMATIONS MUNICIPALES SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA MAIRIE DE SAINT-ISMIER : www.facebook.com/villedesaintismier



UNE MISE EN CONFORMITÉ ACCESSIBILITÉ PROGRESSIVE DES INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS PUBLICS

Dans le cadre de la mise en conformité des infrastructures et bâtiments publics (écoles, local jeunes, salle des fêtes du Rozat, cimetière...) pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), des travaux ont été réalisés en 2017. Ils s'inscrivent dans un plan pluriannuel. La mairie, la médiathèque de l'Orangerie, l'annexe mairie dans la « maison Belledonne », le « Citypark » à proximité du collège et le « Skatepark » dans le parc François-Régis Bériot feront ainsi l'objet de travaux de mise en accessibilité au cours de l'année 2018.



Plateforme d'accès PMR à l'entrée de la salle des fêtes du Rozat.



Place de stationnement PMR pour accéder à l'école des Vignes.



Place de stationnement PMR devant le local jeunes.



Visiophone à l'entrée de l'école des Vignes.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES PMR DE LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque de l'Orangerie sera fermée cet été du 12 juillet au 20 août 2018 du fait de travaux de mise en conformité de l'équipement, comme l'impose la loi sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

La boîte de retour des documents sera également fermée. Exceptionnellement, un prêt de longue durée de 10 livres ou revues, 5 CD de musique et 2 DVD sera possible dès le 19 juin. Vous pourrez conserver les documents jusqu'au 4 septembre.

Ces travaux consisteront à créer un espace « point lecture » adapté aux personnes en situation de handicap. Il sera aménagé sur une surface de 6 m² empruntée aux actuels sanitaires dames. La rénovation et la mise en accessibilité des toilettes hommes jouxtant cet espace sont prévues afin de mettre à disposition un cabinet de toilette PMR aux normes. Les usagers handicapés pourront ainsi accéder de façon autonome à ce « point lecture » directement depuis l'entrée de la médiathèque et utiliser l'ordinateur multimédia connecté à Internet pour y effectuer de la recherche documentaire sur le catalogue unique qui regroupe l'ensemble des documents disponibles sur le réseau des 36 bibliothèques du Grésivaudan. Ils pourront également effectuer des réservations de documents en ligne et profiter des conseils du personnel qui se déplacera pour leur apporter des documents choisis.



PERSONNES ÂGÉES

Vivre à l'EHPAD du Rozat

Un agent et une élue se sont rendus à l'EHPAD « Villa du Rozat » afin de rencontrer des résidents et de comprendre comment on vit dans la maison de retraite du centre-bourg.

Accueillis par Chantal Falco, la très appréciée animatrice, et un groupe de résidents, nous avons pu, pendant un peu plus d'une heure, constater la variété des activités qui sont proposées aux locataires du Rozat pour peu que leur état de santé et la force de leur intérêt le leur permettent. Grâce à l'association « Roz'Amitié » et ses bénévoles, on peut, dans cet EHPAD très ouvert sur l'extérieur, s'adonner à toutes sortes de loisirs ou travaux. Au programme: sorties courses, chant, peinture, piscine, gymnastique, théâtre, collages, atelier équilibre, sorties au restaurant... À cela s'ajoutent les animations autour de la venue de Pascale, de la médiathèque de l'Orangerie, des enfants de la crèche et des écoles voire du collège et du lycée. Les résidents soulignent qu'on est vraiment stimulé dans cet établissement chaleureux. Des sauts en parapente ont même été organisés l'an dernier et, entre autres, un monsieur de 96 ans a pu voler au-dessus du Grésivaudan. De quoi changer l'image de la vie en EHPAD...

Merci à Chantal Falco, Catherine Hilt, Huguette Faure, Madeleine Floirat, Nicole Lozach'meur, Monique Pierre, ainsi qu'à Serge Graziana de nous avoir accueillis si gentiment et d'avoir partagé leurs impressions avec nous.

Géré par une association, dont le président est M. Rasclard, l'EHPAD du Rozat, dirigé par Mme Jay accueille une 50^{ème} de résidents. L'association « Roz'Amitié » soutient les résidents et les nombreux bénévoles. Elle peut aider à des réalisations. L'EHPAD est logé par la mairie, propriétaire du lieu et des bâtiments. L'association est soutenue dans sa gestion par la municipalité qui lui accorde une subvention annuelle de 70000 €. De plus, récemment, une extension a été construite et équipée pour mettre la cuisine en conformité, la climatisation a été remise à niveau, l'isolant de toiture refait et l'éclairage a été repris en gestion publique tout comme une partie des espaces verts.

L'EHPAD RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

pour accompagner les résidents dans leurs activités ou pour de simples visites amicales. Contact: Villa du Rozat au 04 76 52 21 76.

5 PLACES DISPONIBLES

au sein de l'EHPAD MCPA à Meylan. Contact: Maison cantonale des personnes âgées au 04 76 41 84 00.



SOLIDARITÉ ENVERS NOS AÎNÉS

PERMANENCE D'ÉCOUTE ET DE CONSEILS POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Ismier, lieu de proximité, a obtenu du conseil départemental de l'Isère la labellisation « Point Information Autonomie » en 2013 et, à ce titre, aide les personnes âgées et handicapées qui le souhaitent à compléter et constituer leur dossier de demande d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), d'entrée en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et de carte de stationnement.

Dans le prolongement de cet accueil, une permanence est mise en place pour répondre le plus concrètement possible aux personnes âgées qui rencontrent des difficultés dans la recherche d'aide à domicile, d'une place en maisons de retraite, ou toutes autres problématiques liées au vieillissement.

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS AU 04 76 52 52 25 LE 2^È MARDI DE CHAQUE MOIS DE 10H À 12H: 11 SEPT./ 9 OCT./ 13 NOV. ET 11 DÉC. 2018.

LOGEMENT

LE GRÉSIVAUDAN AIDE FINANCIÈREMENT LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS OU BAILLEURS À RÉNOVER LEUR LOGEMENT

L'OPAH



L'OPAH DU GRÉSIVAUDAN?

Un dispositif mis en place par la communauté de communes « Le Grésivaudan », pour aider financièrement les propriétaires occupants ou bailleurs à rénover leur logement, sous certaines conditions. Ce dispositif intervient sur les thématiques suivantes: adaptation des logements, travaux d'économie d'énergie, logements dégradés ou insalubres.

COMMENT EN SAVOIR PLUS? CONTACTEZ GRATUITEMENT « SOLIHA »

Par téléphone: 0 805 030 004 (n° gratuit de votre conseillère habitat)

Par email: le-gresivaudan@solihha.fr

En permanence: **Crolles**, 390 rue Henri Fabre, chaque mercredi de 14 h à 16 h. **Pontcharra**, 33 rue de la Ganterie, semaine paire les jeudis de 10 h à 12 h. **Allevard**, en mairie, semaine impaire, les vendredis de 10 h à 12 h.

QUELQUES CHIFFRES

250

C'est le nombre de personnes qui ont contacté l'association « SOLIHA » durant cette 1^{ère} année.

259 000 €

C'est le montant des subventions sollicitées sur cette 1^{ère} année d'animation.

30 À 100 %

C'est la part du montant des travaux financés lorsque les projets sont éligibles, toutes aides comprises.

EXEMPLE POUR UN PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

M. et Mme Dupont, propriétaires occupants de leur résidence principale, souhaitent faire des travaux d'économie d'énergie.

1. Ils appellent Soliha, avec leur avis d'imposition pour avoir plus d'informations ou se rendent en permanence, sans RDV.
2. Soliha vérifie leur éligibilité aux aides des différents financeurs.
3. Un technicien effectue une visite de leur logement pour savoir si les travaux envisagés permettent de gagner 25 % d'économie d'énergie ou répondent aux besoins des personnes en perte d'autonomie. Il établit également des préconisations de travaux.
4. M. et Mme Dupont font réaliser des devis auprès des artisans de leur choix, en respectant les recommandations du technicien.

VIGILANCE PLAN CANICULE 2018

En cas d'événements climatiques majeurs, canicule, mais aussi grand froid, les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap ou en grande difficulté isolées à domicile). Le CCAS tient en conséquence un registre des personnes vulnérables. Ce dernier permet une intervention ciblée des services municipaux auprès des personnes recensées.

Si vous vous sentez isolé, ou en situation de fragilité, pensez à vous inscrire sur ce registre. Une tierce personne peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, services de soins à domicile...). Votre accord pour cette inscription par un tiers est en revanche nécessaire.

UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION EST DISPONIBLE SUR www.saint-ismier.fr, rubrique « Solidarité - Vieillesse » OU EN CONTACTANT LE CCAS À social@saint-ismier.fr OU AU 04 76 52 52 25. UN NUMÉRO « CANICULE INFO SERVICE » EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN CAS D'ÉPISODES DE FORTE CHALEUR: 0 800 06 66 66.



ÉDUCATION

Le collège du Grésivaudan ouvre ses portes

Lorsque le collège ouvre ses portes, on imagine vite une volée d'élèves qui s'en échappe, mais en ce samedi matin il s'agissait, bien au contraire, d'y venir, afin d'en mieux connaître le fonctionnement, les activités et d'y visionner les travaux des collégiens. Arborant un badge à leur nom, des élèves guidaient les visiteurs à travers « leur » établissement. Utilisation de l'imprimante 3D en technologie, microscopie en sciences, chorale, théâtre classique ou théâtre d'impro, fresque Kandinsky quand les sixièmes rencontrent les mathématiques, création de vêtements de rupture en arts plastiques, chants en anglais, vidéos des voyages à Londres, Marseille, Bamberg ou Turin, telles étaient, parmi d'autres activités pédagogiques, les découvertes possibles pour le visiteur d'un jour.

Les visiteurs pouvaient repartir rassurés sur l'énergie et l'imagination déployées par les équipes afin de faire acquérir aux élèves, les savoirs, savoir-faire et savoir-être qui feront d'eux les citoyens de demain. Ces dernières « portes ouvertes » au collège pour la principale Madame Potton, affichaient clairement leur couleur: le vert.



Fresque façon « Kandinsky », réalisée par les élèves de 6^e avec leurs professeurs de mathématiques.

PETITE ENFANCE

Les activités printanières à Crèch'ndo



Motricité dans l'unité des moyens, en présence des parents.



Activité « plage » chez les bébés en attendant le soleil.



Repas au restaurant pour les grands.

SCOLAIRE

Changement de rythmes scolaires à la rentrée et amélioration des services proposés aux familles



Après 5 années d'école à 4,5 jours et de mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP), la municipalité, après concertation des familles et vote en conseils d'écoles, a demandé le retour à 4 jours d'école pour la rentrée 2018 tout en conservant un temps d'enseignement plus important le matin, la matinée étant jugée plus propice aux apprentissages fondamentaux.

La mairie a également souhaité revoir le fonctionnement des services périscolaires pour améliorer la qualité du temps d'accueil des enfants en mettant en place une organisation proche de celle du centre de loisirs sur le temps de cantine et le temps périscolaire après l'école. Le centre de loisirs sera ouvert le mercredi toute la journée en période scolaire avec un fonctionnement permettant de s'adapter aux besoins des familles concernant les possibilités d'inscriptions.

LES HORAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES LE LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

MATIN		MIDI	APRÈS-MIDI		
Garderie 7h30>8h05	École 8h15>11h30 (accueil de 8h05 à 8h15)	Cantine 11h30>13h20 ou Garderie du midi 11h30>12h15	École 13h30>16h15 (accueil de 13h20 à 13h30)	Garderie ludique ou études surveillées 16h15>17h30	Garderie ludique 17h30>18h30

INSCRIPTIONS RENTRÉE 2018*

Tout au long de l'année, les inscriptions sont modifiables jusqu'au jour ouvré précédent, avant 9 h 30, par le biais du portail Internet « Les parents services ».

CENTRE DE LOISIRS LE MERCREDI EN PÉRIODE SCOLAIRE

MATIN		MIDI		APRÈS-MIDI		
Accueil 8h>9h	Activités 9h>11h30	Accueil 11h30>12h	Repas 12h>13h	Accueil 13h>13h30	Activités 13h30>17h (dont temps de sieste pour les petits et goûter vers 16h30)	Accueil 17h>18h

INSCRIPTIONS POSSIBLES*

- > Demi-journée avec ou sans repas
- > Journée avec ou sans repas.

Tout au long de l'année, les inscriptions sont modifiables jusqu'au lundi, avant 10 h, par le biais du portail Internet « Les parents services ».

*Les inscriptions s'effectuent désormais en ligne sur le portail Internet « Les parents services » à l'aide des codes d'accès fournis par le pôle Enfance / Jeunesse / Scolaire lors de la première inscription (Les codes restent les mêmes pour les enfants ayant déjà été inscrits aux services périscolaires).



OUVERTURES ESTIVALES DU CENTRE DE LOISIRS ET LOCAL JEUNES

CENTRE DE LOISIRS 3-12 ANS

Ouvert du lundi au vendredi du 9 juillet au 10 août et du 20 au 31 août (inscriptions supplémentaires selon places restantes au centre de loisirs entre 17 h et 18 h).

LOCAL JEUNES : ouvert du lundi au vendredi du 9 au 27 juillet et du 20 au 31 août.

PROGRAMMES DISPONIBLES SUR www.saint-ismier.fr, rubriques « Jeunesse / enfance-jeunesse-scolaire/centre de loisirs 3-12 ans ou jeunesse pour les 11-17 ans ».

[+ D'INFOS]
PÔLE ENFANCE / JEUNESSE/SCOLAIRE
AU 04 76 52 93 69.



ESPACES VERTS

EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Un nouvel arbre a été planté au printemps au carrefour du chemin du Charmant Som et du chemin de Chartreuse. Il s'agit du 50^e arbre planté par les services municipaux depuis l'entrée en fonction de la nouvelle municipalité en 2014. C'est sans compter la cinquantaine déjà plantée par les entreprises privées sur la zone d'activités économiques « Isiparc », selon le cahier des charges paysager imposé par la commune.



ASILE POLITIQUE

ACCUEIL DES MIGRANTS

Depuis février 2018, la mairie a mis gracieusement à disposition de l'association « Accueil Migrants Grésivaudan » (AMG) un logement d'urgence vacant. Cela leur permet actuellement d'accueillir une famille ayant, pour des raisons de sécurité, fui l'Angola. L'association les accompagne le temps de la procédure de demande d'asile. Elle bénéficie désormais de plusieurs logements dans le Grésivaudan, mis à disposition par les communes de Crolles, Bernin, Biviers et Montbonnot.

[+ D'INFOS]

<http://migrants-gresivaudan.fr>

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

La mairie de Saint-Ismier est actuellement engagée dans une modification de son règlement local de publicité (RLP) afin d'adapter la réglementation nationale au contexte local, de limiter la pollution et nuisance visuelles, de permettre la visibilité des commerces sans surenchère d'enseignes, de préserver le cadre de vie, les paysages et l'environnement de la commune. C'est pourquoi, un agent de la société spécialisée « GoPub Conseil » va, au cours de cet été, prendre des photos et des mesures d'enseignes pour établir un diagnostic. Il ne s'agit aucunement d'un agent du fisc. Dans ce cadre, la municipalité débutera une démarche de concertation à l'automne 2018 auprès des commerçants et artisans, puis des habitants.

ESPACE AGORA



Bilan et perspectives de votre espace culturel

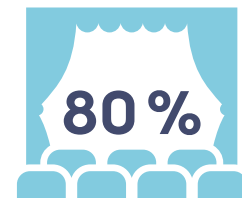


QUELQUES CHIFFRES

L'année qui vient de s'écouler a vu passer un très grand nombre de personnes dans l'Espace Agora. En effet, l'événementiel qu'il soit privé, associatif ou culturel a été très riche.

Une dizaine de séminaires d'entreprises ont eu lieu (Soitec, Samse, Vinci, Hager, Teisseire, Le CHU...) mais aussi des mariages, des salons, des expositions, des conférences... La culture n'est pas en reste avec le cycle annuel de « Connaissance du monde » ainsi qu'une saison de spectacles riche et de qualité avec Michel Drucker, les ballets de Kiev, Serge Papagalli, les Musiciens du Louvre, Jean-Vincent Brisa...

La modification du système d'abonnement a grandement favorisé l'intérêt des spectateurs et l'Espace Agora est passé de 130 abonnements l'année précédente à 550 en 2018.



taux de remplissage de la salle de spectacle

6 300 spectateurs



30% d'abonnés ismériens



Annick BERTHOLD,
Maire-adjointe
chargée de la culture,
du sport et de la vie
associative

À LA RENTRÉE PROCHAINE, DEUX ARTISTES SERONT EN RÉSIDENCE :

JEAN-VINCENT BRISA de la Compagnie « En Scène et ailleurs » et **JEAN-CLAUDE GALLOTTA** avec son groupe « Émile Dubois ». Ils y travailleront leur prochaine création. Celles-ci seront présentées lors de la saison culturelle 2018/2019 à l'Espace Agora, saison qui accueillera d'autres artistes prestigieux dans différents domaines des arts vivants, **chœur et orchestre national de Pologne, Régis Mailhot, David Coven, Michael Jones, Royal Ballet National de Géorgie...**

L'abonnement attractif et toujours aussi simple reste en vigueur cette année. Pour en profiter, vous avez la possibilité de réserver à l'accueil de la mairie ou sur www.agora-saint-ismier.com

PORTRAIT



Jean-Claude Gallotta

Ismérien le temps d'une résidence, Gallotta offre une nouvelle création originale à 3 danseurs, inspirée de l'œuvre de Françoise Sagan « Bonjour tristesse ».

Pour moi, la danse est un outil imaginaire, qui m'aide à fabriquer des objets chorégraphiques que je trempe dans différents univers. Elle me permet d'aller à l'extérieur, de rencontrer des plasticiens, des musiciens, des amateurs. Je vis de cette façon des moments fertiles en échanges. Je l'ai fait notamment avec la musique d'Alain Bashung et avec « Le Sacre du Printemps ».

Il y a trois ans, j'ai eu envie d'essayer avec la littérature. Même si Béjart disait qu'on devrait tout pouvoir faire avec la danse, il y a des livres qui s'y prêtent plus que d'autres. J'ai commencé avec « L'étranger » de Camus ; la danse venait alors illustrer le propos et respectait la chronologie du roman. Avec Sagan, j'ai voulu déconstruire, ne pas longer le livre mais mettre « le livre en danse », me poser la question de pourquoi je le fais. J'ai voulu sortir du cadre du texte, interroger l'écriture et l'auteur ensemble, tant il me semblait que la jeune fille écrivain de dix-huit ans était elle-même un personnage du roman, ou aurait pu l'être.

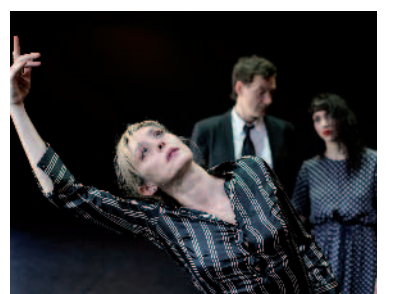
La danse, je l'ai alors fabriquée très spontanément, tout imprégné de ma lecture mais sans chercher à en suivre le chemin. J'ai imaginé quelques schémas, puis essayé des musiques. J'ai articulé les scènes comme un cinéaste. L'écriture chorégraphique me donne cette même liberté. Mon scénario vagabonde au gré des improvisations. Je fais des propositions, et les danseurs m'en renvoient d'autres qui viennent souvent enrichir les miennes. Tout se construit au fur et à mesure avec, pour moteur, l'énergie de tous. Le livre et la vie de Sagan vont continuer à s'entrelacer, à s'interpénétrer. Dans « Comme un

« Venir à Saint-Ismier pour une nouvelle création est un moment rare et un grand plaisir »

trio », on entendra la voix de l'auteur ; on entrera dans son monde, de Billie Holiday à Juliette Gréco. L'imaginaire du spectacle sera le sien, sera aussi le nôtre. Deux danseuses, un danseur, joueront à ces jeux du désir si chers à Sagan, ces jeux du désir qui nous sont toujours si chers.



SPECTACLE



COMME UN TRIO

VENDREDI
28 SEPTEMBRE - 20H30
À L'ESPACE AGORA
avec Georgia Ives,
Thierry Verger,
Béatrice Warrand



HUMANITAIRE

De jeunes Ismériens, encouragés par la municipalité, ont participé au Laos à un projet solidaire du LGM

Le lycée du Grésivaudan à Meylan et l'association CILGM (Coopération Internationale et Solidarité LGM) ont consolidé en 2017/2018, le partenariat, initié en 2014 lors d'un précédent voyage, avec le lycée technique de Thakhek (KVTI) au Laos.

Le voyage de 2018 réunissait 12 élèves de 1^{er}, terminale et BTI, et 3 enseignants. Les objectifs du projet ont été discutés et validés sur place avec les partenaires laotiens et ont donné lieu à de belles réalisations achevées ou en cours. Une station météo récoltant, par GPRS, des données en temps réel a été installée sur un château d'eau au KVTI afin, à long terme, de doter le Laos d'un système de production d'eau potable par condensation. Une formation en apiculture a été mise en place pour les apprentis laotiens et sera prolongée par un accompagnement à distance.

Une fontaine solaire conçue par Michel Mandaroux, ingénieur crollois à la retraite, a été présentée aux enseignants du KVTI.

Elle peut fournir jusqu'à 440 litres d'eau purifiée par jour et serait fabriquée en 2020 lors d'un prochain voyage de transmission des compétences permettant une appropriation complète et reproductible du processus avec des matériaux disponibles au Laos.

L'équipe s'est également intéressée aux méthodes de culture traditionnelle Lao, de type permaculture, afin d'en apprendre les principes pour les appliquer dans des jardins partagés à développer prochainement au lycée du Grésivaudan. Une visite d'une ferme agricole biologique et de la section agricole du lycée de Thakhek a donc été organisée à Vientiane, la capitale du Laos.

Un échange artistique a par ailleurs été proposé durant le voyage entre des élèves d'un collège de Meylan et les apprentis laotiennes de la section hôtelière du KVTI. Les réalisations et la relation de confiance instaurée avec le partenaire laotien augurent bien de la suite du partenariat en cours auquel ces jeunes élèves ont apporté leur concours. Bravo à eux.

ÉCHANGES
PÉDAGOGIQUES

PARTENARIAT entre le lycée horticole, le CFPPA de Saint-Ismier et le pôle régional des établissements de formation professionnelle agricole de la région de l'Oriental au Maroc

Du 13 au 17 mars 2018, le lycée horticole de Saint-Ismier a reçu une délégation marocaine dans le cadre du partenariat AGO (Association Grésivaudan Oriental) et AMODD (Association Maroc Oriental pour le Développement Durable). Composée de représentants de l'ITSA et du lycée agricole de Zraïb-Berkane, de la coopérative de l'agriculture biologique de l'oriental et du président et vice-président de l'association nationale ovine et caprine du Maroc, cette délégation a pu découvrir diverses structures de vente directe, visiter des exploitations agricoles et découvrir des techniques agricoles mises en place sur l'établissement telles que la permaculture, les pièges biologiques... À l'issue de cette visite, une convention de partenariat a été signée entre les établissements scolaires. Elle permettra des échanges de pratiques pédagogiques, des échanges techniques entre enseignants et formateurs, l'accueil d'apprenants en stage ou en formation dans les établissements respectifs, des voyages d'études pour les apprenants.

Une belle ouverture culturelle !



ET AUSSI À LA MÉDIATHÈQUE...

CONTE NOUVEAU
À LA RENTRÉE!

UNE HEURE DE CONTE LE MERCREDI MATIN

Deux bibliothécaires jeunesse proposent une séance trimestrielle de racontage, « Le temps des histoires », destinée aux enfants à partir de 3 ans. Les albums mis en voix seront accompagnés des créations de décors de l'artiste Karine Revellin. La première séance aura lieu **le mercredi 19 septembre à 10h30 à la médiathèque de l'Orangerie. Entrée libre et gratuite.**

ANIMATION

UN « SPEED BOUQUINE » POUR ADO!

Le 23 mai dernier, plusieurs adolescents de 10 à 14 ans sont venus partager leur dernière lecture avec d'autres jeunes. Ils avaient environ 5 minutes pour promouvoir leur livre et pour convaincre les autres participants de le lire. L'équipe de bibliothécaires et une jeune stagiaire, Marine Perrot, ont présenté les nouveaux romans ados acquis en avril dernier par la médiathèque de l'Orangerie. Le collège du Grésivaudan était partenaire de cette animation.

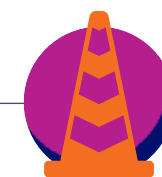


ATELIERS NUMÉRIQUES CULTURELS

À partir de la rentrée prochaine, la médiathèque de l'Orangerie organisera des ateliers numériques une fois par mois le jeudi après-midi. Ces ateliers prendront la forme de mini-formations gratuites et individualisées d'1h15 pour répondre à vos besoins en matière de loisirs et d'accès à la culture numérique. Ils vous permettront de découvrir le portail des bibliothèques du Grésivaudan, de télécharger des livres, de visionner un film ou de faire votre carnet de voyage, etc.

1^{re} séance le jeudi 27 septembre 2018 à 13h30 ou à 15h.

POUR PROFITER DE CES ATELIERS NUMÉRIQUES, INSCRIVEZ-VOUS À L'ACCUEIL DE LA MÉDIATHÈQUE, AU 04 76 52 92 76 OU PAR COURRIEL À mediatheque@saint-ismier.fr



Fermeture estivale de la médiathèque de l'Orangerie, en raison de travaux d'accessibilité, du jeudi 12 juillet au lundi 20 août inclus. Les horaires d'été ne seront pas appliqués cette année. La médiathèque sera ainsi ouverte du mardi au samedi, hormis pendant la période de travaux, aux horaires habituels de l'année scolaire.



EXPOSITION ITINÉRANTE

PHOTOGRAPHIES SUR LE THÈME DES « RÊVERIES »

Cette exposition, réalisée par les photographes du « Club photo » de Biviers, est présentée successivement dans les quatre bibliothèques du bassin de lecture entre mars et septembre 2018. Ce projet a permis de proposer à Saint-Nazaire-les-Eymes et Montbonnot des animations tout public autour de la pratique de la photographie en explorant plusieurs moyens techniques (prises de vue macro en extérieur au cours d'une promenade photographique et light painting dans un lieu sans lumière...). À Biviers et Saint-Ismier, ces photographies ont servi de support à des ateliers d'écriture pour adultes et enfants. Un recueil des écrits de l'atelier de Saint-Ismier est disponible à la médiathèque de l'Orangerie.

CONFÉRENCE

BERNARD THÉVENET À L'HONNEUR!

Bernard Thévenet habite Saint-Ismier depuis 1986. Ce grand champion cycliste né en 1948, chevalier de la Légion d'honneur, a notamment remporté le Tour de France à deux reprises, en 1975 et 1977, devant Eddy Merckx, son grand rival. Lors de la vidéo-conférence le 1^{er} juin dernier, il a partagé les souvenirs de ses exploits sportifs et les anecdotes vécues lors de ses Tours de France, ses critères du Dauphiné et les autres courses auxquelles il a participé ou qu'il a organisées. Après la remise de la médaille de la commune par Monsieur le maire, il a participé à une séance de dédicaces de son dernier ouvrage « Carnets de route » paru aux éditions De Mareuil en 2017.



GEMAPI: prévention contre les inondations

En début d'année 2018, des pluies torrentielles ont inondé les espaces agricoles du bois Claret et les zones pavillonnaires du haut de la commune, notamment à proximité du torrent du Rivet. À la fin du printemps dernier, la commune de Saint-Ismier avait déjà connu des inondations, certes plus faibles et plus localisées qu'en début d'année, mais la récurrence de celles-ci illustre l'importance et l'urgence de traiter cette situation préoccupante.



Le 1^{er} janvier 2018, la compétence relative à la **Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI)** était transférée à toutes les intercommunalités de France

GEMAPI : Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1^{er}, 2^e, 5^e, 8^e du I bis de l'article L211-7 de Code de l'environnement :

- | | |
|---|---|
| <p>1 > l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique;</p> <p>2 > l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès;</p> <p>3 > l'approvisionnement en eau;</p> <p>4 > la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols;</p> <p>5 > la défense contre les inondations et contre la mer;</p> <p>6 > la lutte contre la pollution;</p> <p>7 > la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines;</p> <p>8 > la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines;</p> <p>9 > les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile;</p> | <p>10 > l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants;</p> <p>11 > la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques;</p> <p>12 > l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.</p> |
|---|---|

Les autres missions restent partagées entre les différents échelons des collectivités territoriales mais peuvent également être gérées par l'entité compétente GEMAPI.

ÉTAT DES RIVIÈRES ET DES TORRENTS

D'une manière générale, il est constaté que le Rivet n'est pas correctement entretenu par tous les particuliers riverains, ce qui est la source de difficultés substantielles lors d'épisodes exceptionnels de pluie. Lors des dernières intempéries en mai/juin, le Corbonne a quant à lui de nouveau débordé au niveau de la route de Biviers et des sédiments sont arrivés en masse sur la voirie. L'absence d'entretien et de curage du ruisseau reste problématique. C'est la raison pour laquelle, la municipalité a une nouvelle fois interpellé les autorités compétentes afin que la commune soit accompagnée dans cette mission.

QU'EST-CE QUE LA GEMAPI ?

La loi relative à la modernisation de l'action publique et à l'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 attribuée à l'intercommunalité, c'est-à-dire pour Saint-Ismier à la communauté de communes « Le Grésivaudan », une compétence exclusive et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette réforme concentre à l'échelle intercommunale, des compétences précédemment morcelées. Elle conforte également la solidarité territoriale: le risque d'inondation ou les atteintes à la qualité des eaux ne connaissent pas les frontières administratives, la bonne échelle hydrographique pour exercer cette compétence se retrouve donc au niveau de l'intercommunalité. Les dispositions créant la compétence sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2018.

THÉMATIQUE	GEMAPI				HORS GEMAPI
	RUBRIQUE 1 - Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	RUBRIQUE 2 - Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau	RUBRIQUE 5 - Défense contre les inondations et contre la mer	RUBRIQUE 8 - Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées	
Gestion des inondations: maîtrise des écoulements, ouvrages de protection	✓	✓	✓	✓	
Gestion des inondations: risque et urbanisme, vulnérabilité, résilience					✓
Gestion des inondations: prévention, alerte, gestion de crise					✓
Gestion des milieux aquatiques: entretien, restauration, continuité	✓	✓		✓	
Lutte contre le ruissellement rural					✓
Protection/préservation des ressources en eau					✓
Prise en compte des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire (ex.: SCoT, Trame verte et bleue...)					✓
L'animation et la sensibilisation dans le domaine de l'eau et de l'environnement (ex.: portage de contrat)					✓

Quelques photos témoins de cette période d'intempéries difficile.



Jean MOINE, conseiller municipal

LES INONDATIONS 2018 À SAINT-ISMIER

Le passage « au feu » sur notre commune, et d'autres communes du Grésivaudan, n'a pas tardé puisque des inondations se sont produites du 4 au 8 janvier dernier. Des débordements des torrents et ruisseaux se sont produits, avec des atterrissements en particulier sur les secteurs du Corbonne (route Saint-Ismier - Biviers) et du Manival. Mais le plus grave pour les habitants s'est produit dans le secteur haut du Rivet (branches et affluents au-dessus du chemin du Moucherotte, non cartographiés dans le périmètre GEMAPI de notre commune). Ce secteur, très dense au niveau de l'urbanisation individuelle, a subi de nombreux cas d'inondation de cave, de sous-sol, de débordement erratique sur terrain privé ou sur voirie. 24 interventions des pompiers ont été relevées. Cette situation peut s'expliquer par le fait que le ruisseau du Rivet, dans sa partie haute, est à tort considéré comme un ruisseau dormant en milieu urbain, que les règles du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) n'ont pas toujours été respectées et qu'il n'y a jamais eu, depuis plusieurs dizaines d'années, de traitement homogène de prévention des inondations potentielles de ce secteur. Une étude de la commune sera effectuée en 2018 pour rechercher des solutions de dérivation/interconnexion d'une des branches du secteur haut du Rivet afin de faire baisser l'apport d'eau au niveau du chemin du Moucherotte en cas de fortes intempéries. Une relance sera également faite auprès de la communauté de communes « Le Grésivaudan » pour demander, si possible, l'évolution de notre périmètre de protection GEMAPI.

QUELLE ORGANISATION POUR LA GEMAPI AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LE GRÉSIVAUDAN » ?

Jusqu'en 2017, des acteurs différents intervenaient sur des périmètres spécialisés :

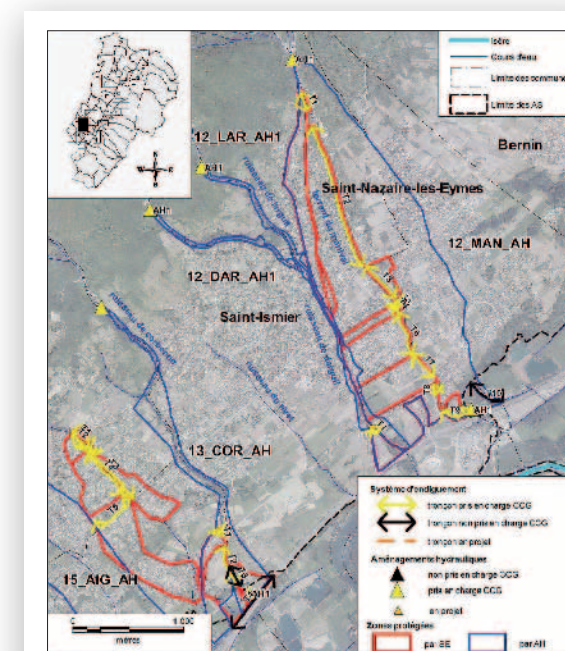
- > **Le SYMBHI**, pour la construction des ouvrages de protection sur l'Isère (digues, bassins inondation contrôlée...);
- > **L'ADIDR** (Association Départementale Isère, Drac, Romanche), en tant que gestionnaire des ouvrages après leur réalisation;
- > **Les AS** (associations syndicales de propriétaires riverains - canaux / chantournes de plaine en bordure de l'Isère);
- > **Les syndicats intercommunaux** (le SITSE pour la commune de Saint-Ismier);
- > **L'Office National des Forêts (ONF) et Restauration des Terrains en Montagne (RTM)** pour la restauration des terrains de montagne;
- > **Les communes et le conseil départemental de l'Isère.**

Depuis janvier 2018, la compétence exclusive et obligatoire GEMAPI est portée par la communauté de communes « Le Grésivaudan », les périmètres des acteurs précédents ont été redéfinis ou sont en cours de redéfinition pour une simplification et permettre une gestion plus cohérente avec les bassins hydrographiques du territoire. Le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) devrait devenir à terme le pivot central de la GEMAPI. Dans l'une de ses délibérations, la communauté de communes « Le Grésivaudan » a souhaité transférer la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) au 1^{er} janvier 2019 et donner la possibilité au président de travailler sur le sujet dès 2018. À l'heure de cette publication, il n'y a donc pas encore eu de transfert de la compétence.

Toutefois, au vu du peu d'ingénierie interne dont dispose la communauté de communes « Le Grésivaudan » pour répondre aux exigences de la GEMAPI, il a été imaginé de confier certaines missions au SYMBHI dès 2018 et donc de « sous-traiter » certains sujets. En ce qui concerne le SITSE, qui n'est pas encore dissous et qui comporte un programme de travaux importants, il a été envisagé, pour la partie du territoire qui concerne Saint-Ismier, de faire intervenir, là aussi, le SYMBHI en support.

QUELLE ORGANISATION POUR LA GEMAPI AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LE GRÉSIVAUDAN » ?

En avril 2016, la communauté de communes « Le Grésivaudan » a décidé le lancement du schéma directeur GEMAPI afin de se préparer à la prise de compétence en 2018. Ce schéma directeur, présenté en conseil communautaire le 25 septembre 2017 et voté le 20 novembre 2017, a permis de faire l'état des lieux hydrographiques, l'étude des besoins, des priorités et les ressources pour répondre aux missions. Pour chaque commune, un référencement des secteurs géographiques concernés a été transmis avec échanges et remarques.



AH (en bleu) sont les zones protégées par des aménagements hydrauliques. SE (en rouge) sont les zones protégées par un système d'endiguement.

QUELLE EST LA CARTOGRAPHIE DU PÉRIMÈTRE GEMAPI POUR SAINT-ISMIER ?

Le périmètre concerne le torrent du Manival, les ruisseaux de Larguil, de Darguil et de Corbonne. Le ruisseau du Rivet n'est pris en compte que pour la partie basse jusqu'au chemin du Moucherotte (confluent des deux branches amont) malgré les remarques de la municipalité de Saint-Ismier.



TRIBUNE POLITIQUE DE LA MAJORITÉ

Vitesse, quand tu nous tiens

La semaine du 6 au 15 juin dernier, la cellule de contrôle aléatoire des vitesses installée sur le chemin de Chartreuse a révélé le passage de 194 véhicules à plus de 70 kilomètres à l'heure. En atteste le rapport de la police municipale.

Il reste donc beaucoup à faire en matière de sensibilisation aux dangers de la vitesse excessive dans notre village et ses hameaux pour garantir la sécurité de tous.

Au terme des conseils de quartiers de ces deux dernières années, après consultation des citoyens, se dessine pour Saint-Ismier le choix d'une commune apaisée qui priorise les modes doux et où les véhicules sont appelés à rouler à 30 kilomètres à l'heure.

Ce choix est évident pour qui comprend qu'il est urgent de sécuriser nos enfants sur le chemin de l'école, du collège ou du lycée ou en route vers leurs activités de loisirs et de respecter les piétons et les cyclistes.

On peut déplorer que pour garantir le respect des règles du Code de la route il faille avoir recours à l'installation de dos-d'âne et chicanes envahissants sur nos voiries afin d'imposer la raison à un nombre trop conséquent d'entre nous.

Ce serait tellement plus simple si chacun était attentif à l'autre et raisonnable...

Le « Défi piéton » lancé par l'équipe pédagogique du groupe scolaire du Clos Marchand qui consiste à inviter les élèves et leurs parents à adopter les modes doux pour venir en classe et remettre un diplôme à la classe lauréate sera-t-il de nature à faire école ? On ne peut que le souhaiter. Ce serait, pour autant que chaque famille s'empare du concept, une évolution décisive vers la raison et une commune apaisée dès la rentrée de septembre.

TRIBUNE POLITIQUE DE L'OPPOSITION

Saint-Ismier, l'intégration réussie de réfugiés sur le modèle canadien

Alors que d'après l'OCDE seulement 35% des réfugiés ont un emploi 5 ans après leur arrivée en France, les 3 familles de réfugiés (2 d'Irak et 1 du Tibet) hébergées gratuitement entre 6 à 12 mois par des familles à St-Ismier en 2016/2017 ont toutes eu un emploi (CDI) à temps plein moins d'un an après leur arrivée. Leur intégration est un succès.

L'hébergement dans les familles est un facteur accéléré d'intégration, d'apprentissage du français et de compréhension de nos codes culturels et sociaux. Le projet de loi sur l'immigration s'inspire de ce type d'accueil mis en place avec succès par le Canada.

La nuit du 6 août 2014, les habitants ont dû fuir Qaraqosh lorsque Daech a envahi cette ville chrétienne d'Irak. Fin août 2014, la France a décidé de recevoir des familles irakiennes chrétiennes en leur octroyant des visas d'asile à condition qu'elles soient reçues gratuitement par des familles d'accueil françaises jusqu'à leur accès à l'autonomie.

Des familles se sont engagées vis-à-vis de l'État. Des paroisses et des citoyens les ont aidées. Cependant bien peu d'élus sont intervenus pour ces chrétiens d'Orient, des réfugiés selon la Convention de Genève de 1951 et victimes d'un génocide que le Parlement européen a reconnu en février 2016 en dénonçant « le massacre systématique des minorités religieuses et ethniques par l'État islamique contre les chrétiens et la communauté Yézidie en Syrie et en Irak ».

Quelques milliers d'Irakiens ont pu ainsi venir en France depuis 2014 et obtenir le statut de réfugiés. Beaucoup d'entre eux qui ne parlaient que l'araméen et l'arabe parlent maintenant le français, travaillent et sont sortis du RSA. Leurs enfants sont scolarisés.

Aujourd'hui, les chrétiens d'Irak sont toujours menacés dans leur pays. Des familles sont prêtes à les héberger mais la France leur délivre moins de visas. La 2^e famille irakienne, qu'avec mon époux, je me suis engagée à héberger jusqu'à son intégration a eu sans explication son visa d'asile refusé. Pourquoi ?

Geneviève Picard

Démocratie, éthique et transparence - www.genevievpicard.fr

TRIBUNE POLITIQUE DE L'OPPOSITION

À propos des comptes ou plutôt... des mécomptes de la commune (suite et fin)

Dans l'addendum de notre bulletin d'information, nous avons évoqué l'absence de transparence des comptes de la commune, puisqu'aucun document financier (compte administratif, budgets...) n'avait été remis aux élus lors du conseil municipal du 23 mars 2018, destiné à l'approbation de ces derniers. Malgré notre déclaration faite en séance mentionnant toute une série d'irrégularités juridiques, la majorité, sourde à notre avertissement, a voté l'ensemble de ces délibérations illégales. **En votant ainsi ce jour-là, la majorité s'est fourvoyée et totalement discréditée.**

À la suite de ce conseil, les élus de l'opposition, ayant de très sérieux doutes quant à la légalité des délibérations ainsi votées, ont donc saisi le Tribunal Administratif pour demander la suspension et l'annulation de ces délibérations. Notre requête a été déposée très tôt, pour permettre au juge administratif de se prononcer, mais surtout pour permettre à la commune de satisfaire à ses obligations légales, en convoquant un nouveau conseil municipal avant le 15 avril 2018, date limite de vote du budget avant mise sous tutelle de la commune.

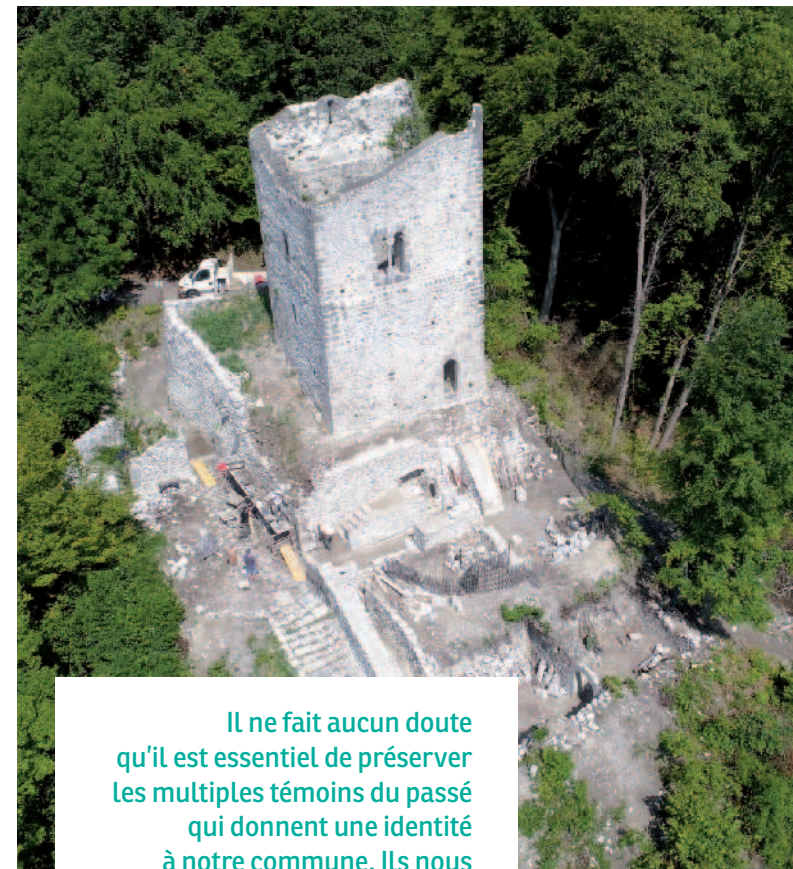
Visiblement, notre requête a été largement entendue par le Maire, qui, informé par les instances officielles de l'illégalité des délibérations votées, a organisé le 13 avril 2018 un nouveau conseil municipal, au cours duquel toutes les délibérations votées le 23 mars ont été annulées et de nouvelles délibérations conformes à la loi ont été soumises au vote. **Notre action judiciaire était donc tout à fait légitime et complètement justifiée, et on ne peut que déplorer qu'il faille saisir le tribunal pour faire respecter la loi et obtenir des éléments qui auraient dû être remis spontanément aux élus.** La situation ayant été réglée, le tribunal ne pouvait que rejeter notre requête, faute d'urgence.

Cette affaire est malheureusement révélatrice d'un comportement malveillant à l'égard de l'opposition, d'une absence totale de transparence et de démocratie au sein du conseil, et d'une énième entorse à la loi, mais également d'un manque flagrant de compétence en matière financière.

Christophe Gauvain / Clotilde Nicolussi Castellan / Luc Meunier / Jacques Josserand

PROTECTION ET VALORISATION

POUR FINANCER LA RESTAURATION DU PATRIMOINE ANCIEN, le « fonds de dotation de la tour d'Arces »



Il ne fait aucun doute qu'il est essentiel de préserver les multiples témoins du passé qui donnent une identité à notre commune. Ils nous racontent la vie de celles et ceux qui nous ont précédés sur ce territoire et nous permettent d'appréhender le lieu où nous vivons et que nous partageons.

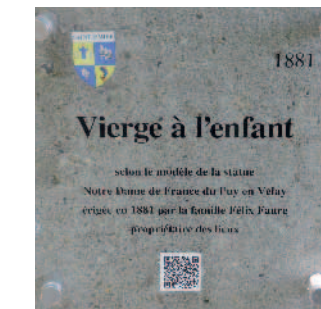
Mais la préservation de ces repères historiques nécessite des travaux souvent très coûteux. C'est pourquoi, un fonds de dotation a été créé. Celui-ci va permettre de tisser des liens avec les différents acteurs de la commune et les citoyens afin de partager des projets communs de valorisation de notre territoire.

Ainsi, chacun, en fonction de ses moyens, pourra participer à la préservation du patrimoine car ce « fonds de dotation » permet de faire appel à la générosité publique dans le cadre d'un régime fiscal très attractif. En effet, les particuliers auront droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant de leurs dons (dans la limite de 20% du revenu imposable) et, pour les entreprises, égale à 60% du montant de leurs versements (dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires).

Le chantier prioritaire sera celui de la tour d'Arces afin de donner les moyens à l'association éponyme de poursuivre le travail exceptionnel réalisé jusqu'ici par les bénévoles.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

FLASHEZ SUR LE PATRIMOINE DE SAINT-ISMIER !



Au hasard d'une promenade dans le parc de la mairie et sur la route départementale 1090, vous avez peut-être aperçu, fixée sur le socle d'une statue ou sur le mur à l'arrière de la borne royale, une plaque en plexiglas mentionnant des informa-

tions telles que le nom de cet élément du patrimoine, son époque de construction ou toute autre indication. Mais approchez un peu plus près, positionnez votre smartphone sur le code QR et vous serez dirigé sur le site Internet de la commune où figurent des informations détaillées concernant des éléments du patrimoine ancien. Les plaques sont en cours de déploiement mais, dans l'attente, vous pouvez accéder aux informations contenues sur www.saint-ismier.fr en sélectionnant la rubrique « Cadre de vie - Patrimoine ». Vous y avez également accès par « Google Maps ».

ENVIRONNEMENT

ACTION ET PRÉVENTION CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE



La municipalité a organisé une réunion publique d'informations sur le moustique tigre le 17 mai dernier à la salle des fêtes du Rozat. Dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre, le rôle de la mairie est :

- > **d'informer** : un porte-à-porte chez les habitants de Saint-Ismier est prévu en juin et juillet prochain et 3000 brochures vont être distribuées à cette occasion ;
- > **de traiter les espaces publics** : une montée en eau du bassin de Buttit et le dépôt de poissons « Ide melanote », dévoreurs de larves, dans ce même bassin ont été réalisés le 31 mai dernier. Du bacille de Thuringe a également été pulvérisé le 8 juin 2018 dans le bassin.

[+ D'INFOS]
SUR LA PRÉVENTION ET LES MOYENS DE LUTTER CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE SUR www.saint-ismier.fr, rubrique « Cadre de vie - Développement durable - Moustiques tigres ».



CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE

**LA CÉRÉMONIE
COMMÉMORATIVE
DE LA VICTOIRE
DE 1945 A
DE NOUVEAU
ÉTÉ UN SUCCÈS**



Pour fêter la Victoire de 1945, la municipalité a commémoré la fin de la Seconde Guerre mondiale par un défilé de jeeps militaires le 8 mai dernier au mémorial Doyen Gosse, puis devant la plaque Lagier sur l'avenue de l'Église, et enfin au monument aux morts sur la place de l'Église. La cérémonie s'est clôturée par la chorale des élèves de l'école Clos Marchand qui ont entonné l'émouvant « Comme toi » de Jean-Jacques Goldmann.

**Un moment riche en émotions
pour une belle cérémonie patriotique!**



**ASSOCIATION
APICOLE
DE SAINT-ISMIER**

En février dernier, différents travaux ont été réalisés sur le rucher, avant le grand réveil des abeilles: ramassage des nids de chenilles processionnaires dans les pins (plus d'une quinzaine cette année) et aménagement de la haie le long de la route en terre. Nous vous donnons rendez-vous, **samedi 1^{er} septembre 2018** pour l'extraction du miel de l'été: matinée ouverte à tous, nous vous attendons dans la salle des fêtes du Rozat, de 9h à 13h pour goûter le miel.

[+ D'INFOS] www.les-ruchers-saint-ismier.blogspot.fr



ART'SI GRÉSIVAUDAN

**EXPOSITION DES PEINTRES
ET SCULPTEURS DU GRÉSIVAUDAN,
SUR LE THÈME « VÉGÉTAL »
DU 12 AU 20 OCTOBRE 2018
VERNISSAGE : VEND. 12 OCT. > 18 H 30**
À l'Espace Agora, en semaine de 14h à 19h
et le week-end de 10h à 12h et de 14h à 19h.



**1^{ER} CONCOURS
DE PÉTANQUE
DU QUARTIER DE RAY BUISSON**

LE VENDREDI 4 MAI 2018 se tenait chez Martine et Michel Dumas le 1^{er} concours de pétanque du quartier de Ray Buisson. Les coupes, remises cette année aux époux Deruaz et François, seront remises en jeu l'an prochain.



**LE SECOURS
POPULAIRE
FRANÇAIS**

COMITÉ DE BELLEDONNE GRÉSIVAUDAN

**RÉCUPÈRE DES LIVRES EN BON ÉTAT
POUR SA BRADERIE D'AUTOMNE:**
Livres adultes enfants ados, BD... Vous pouvez déposer vos livres à la permanence du comité tous les mardis entre 9h et 19h, À l'espace Simone Veil, à Villard-Bonnot (à côté de l'Espace Aragon).

[+ D'INFOS] AU 06 79 39 29 46
OU froges@spf38.org



**PRAPOUTEL
SPORTS
ÉVASION**

**VACANCES D'ÉTÉ POUR
LES 6/16 ANS AU CENTRE DE LOISIRS
MULTISPORTS (SANS HÉBERGEMENT),
À LA SEMAINE OU À LA JOURNÉE
DU 2 JUILLET AU 24 AOÛT 2018**

À 1350 mètres d'altitude dans le massif de Belledonne, à l'abri de toute pollution, la station de Prapoutel constitue un site privilégié pour les vacances de vos enfants. À dominante sportive, avec la découverte et la pratique de nombreuses activités sportives, Prapoutel Sports Évasion est habilité par le ministère de la Jeunesse et des Sports depuis 1993. Tir à l'arc, VTT, parcours aventure, course d'orientation, accrobranche, mountainboard, escalade, paintball, trotin'herbe, tennis, pêche, disc-golf, piscine, excursion, cirque... C'est aussi l'expérience de la vie de groupe, du respect des autres et de la nature.

Un service de ramassage en car est prévu au départ de Saint-Ismier à 8h43 avec un retour à 17h57.

DÉPLIANTS À VOTRE DISPOSITION
DANS LE HALL DE LA MAIRIE.

[+ D'INFOS]
04 76 52 73 95 OU 06 81 06 25 82
info@pse38.com - www.pse38.com



**MAISON
POUR TOUS**

**DEUX STAGES
DE POTERIE POUR LES ENFANTS
DE 4/14 ANS PENDANT
LES VACANCES D'ÉTÉ.
DU LUN. 9 AU VEND. 13 JUILLET
ET DU LUN. 27 AU VEND. 31 AOÛT
> 9H30 À 11H30**

Dans un climat ludique, nous réaliserons des objets qui seront cuits, puis émaillés dans un deuxième temps. La technique est abordée, mais l'objectif est de donner forme à la matière dans le plaisir. Ce sera pour vos enfants un vrai moment de détente dans le calme et une occasion de se centrer, d'exprimer sa personnalité. Ce stage est animé par **Sylvia Pison**, animatrice des ateliers de Montbonnot et Saint-Ismier.

Prix: 67€ la semaine plus adhésion à la MPT (3€ familles de Saint-Ismier / 5€ familles autre commune). À l'atelier de Saint-Ismier, 81 chemin de Poulatière.

[RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION]

CONTACTEZ L'ANIMATRICE:
04 76 52 37 33 OU 06 89 70 61 48
OU sylvia.pison@gmail.com



**GYMNASTIQUE
VOLONTAIRE (GV)**

**PRÉ-INSCRIPTIONS
SUR: <https://gvsaintismier.org>
POUR LES ADHÉRENTS: DU 1^{ER} AU 21/07
POUR TOUS: À PARTIR DU 20/08**

Forte de 440 membres, elle propose 26 cours par semaine. Un conseil: n'attendez pas pour vous inscrire. Vous pourrez également vous inscrire lors du « Forum des associations » qui a lieu le samedi 8 septembre 2018. Les cours reprendront le lundi 24/09. Nous vous souhaitons un bel été et espérons vous revoir en pleine forme à la rentrée.

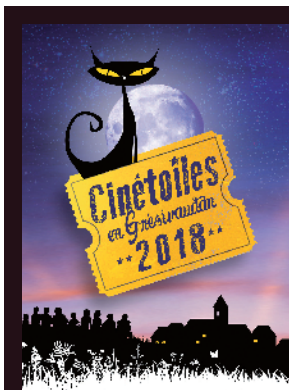
**PROCHAINS
ÉVÉNEMENTS
À NE PAS MANQUER**

**Samedi
8 septembre 2018
8h30 à 13h
FORUM
DES
ASSOCIATIONS**
D'après **agora**
Saint-Ismier
Matinée d'essai de vélos électriques

**Dimanche
9 septembre
VIDE
GRENIERS**
de 8h30 à 17h
à l'Espace Agora

Le GRÉSIVAUDAN
**1^{ER} CONCOURS
DE PÉTANQUE
DU QUARTIER DE RAY BUISSON**
**CHALLENGE
intercommunal
2018**
**Cross du Manival
Dimanche 30 septembre**
Inscriptions dès 8h30
Départs: 6 km marche à 9h45
6 km et 12 km cross à 10h
courses enfants à 11h45

JUILLET



JUSQU'AU 8 SEPT.

FESTIVAL « CINÉTOILES »

Organisé chaque été par la communauté de communes « Le Grésivaudan » en partenariat avec les communes. Pour cette édition 2018, 43 séances de cinéma en plein air sont programmées aux quatre coins du territoire. À l'affiche : 25 films grand public à découvrir ou redécouvrir gratuitement pour profiter des douces nuits d'été à la belle étoile.



JUSQU'AU 9 SEPT. 10H > 20H

BAIGNADE À LA BASE DE LOISIRS DU BOIS FRANÇAIS

Ouverte tous les jours. Avec ses 75 hectares de nature en plein cœur du Grésivaudan, entre Saint-Ismier et Le Versoud, à 15 minutes de Grenoble, cette base de loisirs constitue le plus important site naturel périurbain de la région. Accessible toute l'année, elle propose, en fonction des saisons une multitude d'activités (sports nautiques, baignade, promenade...) pour les petits et grands.

JUSQU'AU 25 AOÛT

FESTIVAL « LES NUITS DU HAUT BRÉDA »

Soirées musicales, festives ou cinématographiques proposées tout l'été dans différents lieux de la vallée du Haut Bréda.

www.lesnuitsduhautbreda.com

JEUDI 19 > DIMANCHE 22

FESTIVAL « LE GRAND SON »

Sur la chanson francophone, anciennement baptisé « Rencontres Brel », à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

www.legrandson.fr

SAMEDI 28 > DIMANCHE 29

FÊTE DU « BLEU DU VERCORS-SASSENAGE »

Grand rendez-vous annuel du bleu pour découvrir des produits du terroir, à Gresse-en-Vercors.

http://parc-du-vercors.fr/fr_FR/la-fete-du-bleu-3709.html



LUNDI 16 > SAMEDI 21 > 10H30

FESTIVAL « CABARET FRAPPÉ »

Concerts et animations dans le jardin de ville, à Grenoble.

www.cabaret-frappe.com



AOÛT

MERC. 8/08 > DIM. 2/09

FESTIVAL « BERLIOZ »

Concerts de musique symphonique dans la cour du château Louis XI mais également sous la halle et au musée Hector-Berlioz, à La Côte-Saint-André.

www.festivalberlioz.com

SEPTEMBRE

SAMEDI 1 > DIMANCHE 2

FESTIVAL « URIAGE EN VOIX »

Deux jours de concerts gratuits de musique du monde ont lieu dans le parc de la ville, à Uriage-Les-Bains.

www.uriageenvoix.com

DIMANCHE 9 8H30 > 17H

VIDE-GRENIERS

Organisé par le comité des fêtes de Saint-Ismier, en partenariat avec la mairie, à l'Espace Agora.

SAMEDI 15

JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE

Différentes animations organisées par la mairie et l'association « La tour d'Arces ». Programme dans le prochain journal municipal de début septembre.

MERCREDI 19 > 10H30

« LE TEMPS DES HISTOIRES »

Première séance de racontage, destinée aux enfants à partir de 3 ans (entrée libre et gratuite) à la médiathèque de l'Orangerie. Séance proposée de façon trimestrielle. Les albums mis en voix seront accompagnés des décors créés par l'artiste Karine Revellin.



SAMEDI 22 10H > 12H

ANIMATION « DESSINE TA BD ! »

avec Nicolas Julo

La médiathèque de l'Orangerie organise cette animation pour les jeunes de 7 à 13 ans (gratuit - sur inscription) en mairie.

DIMANCHE 30 > 8H30

CROSS DU MANIVAL

Inscription dès 8 h 30. Du parvis de l'Espace Agora, départs du 6 km marche à 9 h 45, du 6 km et 12 km cross à 10 h et des courses des enfants à 11 h 45.

